

MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 décembre 2017

Motion

Alerte sur les conditions de mise en œuvre de la future loi sur le Plan étudiants

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le courrier n° 17.70/YJ/EC en date du 13 décembre 2017 du Président de l'université de Poitiers, des Doyens d'UFR et des Directeurs d'Instituts et d'Écoles, adressé à Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Le Conseil d'administration apporte son soutien à la démarche du Président de l'Université et des doyens et directeurs concernant les conditions de mise en œuvre de la future loi sur le Plan étudiants.

Les administrateurs de l'Université de Poitiers, conscients et soucieux des enjeux à venir liés aux parcours personnalisés en licence, tiennent à soulever les difficultés quant à sa mise en place. L'Établissement, qui enregistre depuis 5 ans une hausse de 28% d'étudiants, s'attend à un afflux de dossiers ingérable en raison :

- de l'absence de hiérarchie des vœux des postulants dans la nouvelle plateforme Parcoursup ;
- de l'absence de moyens financiers nécessaires à cette mise en place ;
- des délais dans lesquels il est imposé de travailler et de concevoir un outil dont la performance est cruciale pour l'avenir des futurs étudiants.

En conséquence, le Conseil d'administration de l'Université de Poitiers demande :

- des moyens en personnels en adéquation avec l'évolution démographique et les enjeux du « Plan étudiants » ;
- des moyens financiers pérennes pour mettre en place les unités d'enseignement adaptées à un premier cycle sur mesure, personnalisé et modulable ;
- des délais acceptables de mise en place du projet.

Lors de cette session, le budget de l'Université a été adopté.

Les membres du Conseil d'administration de l'université de Poitiers ont adopté, à l'unanimité, la présente motion qui sera transmise au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Fait à Poitiers, le 22 décembre 2017
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

22 DEC 2017

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le